

Conseil interparlementaire consultatif Benelux

Le groupe PS m'a fait parvenir la candidature de M. Christophe Lacroix en remplacement de M. Rachid Madrane comme membre effectif du Conseil interparlementaire consultatif Benelux.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'y a pas lieu à scrutin, conformément à l'article 157, 6, du Règlement, et je proclame M. Christophe Lacroix élu en qualité de membre effectif du Conseil interparlementaire consultatif Benelux.